



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 73706

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les attentes de l'association des retraités de l'artisanat de l'Isère concernant le niveau des retraites. Cette association souhaiterait une revalorisation des retraites de base de 2 % au 1er avril 2010, une augmentation du minimum contributif au moins au niveau de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et, enfin, une hausse des pensions de réversion de base. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Les retraites servies par le régime social des indépendants sont gérées dans un cadre équivalant à celui du régime général. Elles sont ainsi revalorisées annuellement sur la base de l'inflation prévisionnelle de l'année en cours et d'un éventuel rattrapage au titre de l'année passée. Ces règles sont applicables à l'ensemble des régimes de retraite de base. Elles assurent le juste maintien du pouvoir d'achat des retraités. Le minimum contributif permet à toute personne disposant d'une carrière complète de toucher une pension totale supérieure à l'allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA). Cette garantie doit se comprendre en cumulant la pension de base et les retraites complémentaires. Pour cette raison, le minimum contributif, qui ne porte que sur la retraite de base, est inférieur d'environ 1 000 EUR au montant annuel de l'ASPA. La revalorisation du minimum contributif au niveau de l'ASPA, au-delà des problèmes de financement, modifierait la philosophie même du dispositif, et ne semble donc pas réalisable. Enfin, le Gouvernement est attentif à la situation des retraités. Toute évolution dans ce domaine renvoie donc à une réflexion plus large, qui doit pouvoir prendre sa place dans le cadre du rendez-vous 2010 sur les retraites.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73706

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2010, page 2538

Réponse publiée le : 1er juin 2010, page 6065